



Dossier d'inscription - Avril 2023

<u>Information Jeune</u>	<u>Information Responsable légal</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
N° Mobile :	N° Mobile :
Adresse Mail :	Adresse mail :

SEJOURS	DATES	Plein tarif	Coef Vacances Loisirs CAF			Choix
			Entre 601 et 800	Entre 401 et 600	Inférieur ou égal à 400	
Séjour Amies Chemins 2023	Mardi 2 au vendredi 5 mai	40 €	28 €	24 €	20 €	
Total						

Merci de présenter votre notification CAF

Documents Obligatoire :

- Être à jour de l'adhésion 2022/2023
- Fiche règlement du séjour
- Fiche autorisation parentale
- Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour
- Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.
- Photocopie de l'attestation d'assurance maladie où apparait le nom de votre enfant + carte mutuelle
- Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité

Documents à rapporter au plus vite pour confirmer l'inscription

Inscriptions et annulation

Toute inscription sera validée à compter de la réception du dossier complet.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC.



Date / Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Toute inscription sera validée à compter de la
Réception du dossier COMPLET et du paiement.

Séjour Avril 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

REGLEMENT des SEJOURS

Les séjours de vacances, organisés par la MJC de Luchon, sont des séjours collectifs soumis à des règles de vie et à la réglementation de la DDCS. Chaque participant doit avoir une attitude respectueuse de l'encadrement et des autres jeunes, ainsi que de toutes personnes extérieures au séjour (structure d'accueil, intervenants, ...).

Les jeunes sont placés sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant toute la durée du séjour.

Le directeur du séjour, en relation avec son équipe d'animation, a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires au respect des règles élémentaires de vie en collectivité et de sécurité.

L'équipe d'animation se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion du séjour. Dans le cas où le jeune met sa propre sécurité en danger ou celles des autres ; et si d'une façon générale son comportement va à l'encontre des règles de vie en collectivité. Il en est de même en cas d'actes délictueux.

Dans le cas d'une exclusion, soit, la famille récupère le jeune directement sur le lieu du séjour ; soit, un rapatriement est organisé. Dans ce cas, l'intégralité des frais de voyage est à la charge du participant (personne accompagnant et jeune).

En cas de dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition des jeunes au cours du séjour, la MJC facturera à la famille le montant des dégradations commises.

La MJC de Luchon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

Sur nos séjours la cigarette est interdite. Cependant si un jeune est fumeur et après autorisation au préalable des parents, des temps pourront être aménagés pour fumer sans nuire au déroulement des activités du séjour et de la vie en collectivité.

Pour les téléphones portables, lors des réunions de préparation avec les jeunes, nous établirons un modèle d'utilisation en collectivité de son bon usage. Tout ceci dans le but de ne pas perturber le déroulement du séjour.

Les parents s'engagent à informer la MJC Luchon de tout problème de santé physique ou psychologique concernant le jeune.

En cas de traitement médical, l'ordonnance justifiant le traitement et son mode d'administration est obligatoire et doit être remise au responsable du séjour.

Tout soin apporté à un jeune est consigné sur un registre spécifique tenu à cet effet.

Tous frais engagés par la MJC Luchon pour des soins au cours du séjour seront refacturés à la famille et devront être remboursés au retour du séjour.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le départ du séjour d'été, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

Date :

Signature du ou des représentants légaux
Nom / Prénom

Le jeune
Nom / Prénom

Séjour Avril 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

AUTORISATION PARENTALE

Date :

JE SOUSSIGNE(E)

RESPONSABLE LEGAL de l'enfant, .

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

- J'autorise mon enfant à participer au séjour et à l'ensemble des activités. (Spéléo, Visite, découverte, grand jeux...).
- J'autorise mon enfant à être transporter lors des différents déplacements liés à la réalisation du séjour.
- J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, après consultation médicale, toute mesure (traitement, hospitalisation, intervention chirurgicale anesthésie comprise) rendue nécessaire par l'état de l'enfant et à reprendre le mineur à sa sortie de l'hôpital.
J'accepte de payer les frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.
- Déclare avoir pris connaissance du déroulement du séjour, et du « Règlement du séjour ».
- REFUSE** mon enfant à fumer sur le séjour.
- AUTORISE** mon enfant à fumer sur le séjour. Des temps et lieux seront aménagés pour les jeunes ayant l'autorisation parentale de fumer. (Voir règlement du séjour).

DROIT A L'IMAGE

- AUTORISE** la MJC de Luchon à utiliser dans le cadre pédagogique (publications, site Internet...) des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours du séjour.
- REFUSE** l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant.

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Séjour Avril 2023

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

